



Problème de restitution de terrain

Par **flocon74**, le **08/11/2010 à 10:30**

Suite à une procédure de plusieurs années, la cours d'appel nous a donné gain de cause en mars 2009, nous reconnaissant propriétaire d'une parcelle de terrain que d'autres personnes s'étaient attribuée à tort.

Aujourd'hui alors que le jugement a été signifié, la partie adverse n'a toujours pas fait le nécessaire pour nous donner accès à notre terrain : une cloture et un portail nous empêchent de disposer de notre terrain.

Ma question est la suivante : Sommes nous en droit de détruire la clôture pour disposer de notre terrain ?

Je vous remercie par avance de la réponse que vous pourrez apporter à ma demande.

Bonne journée.